

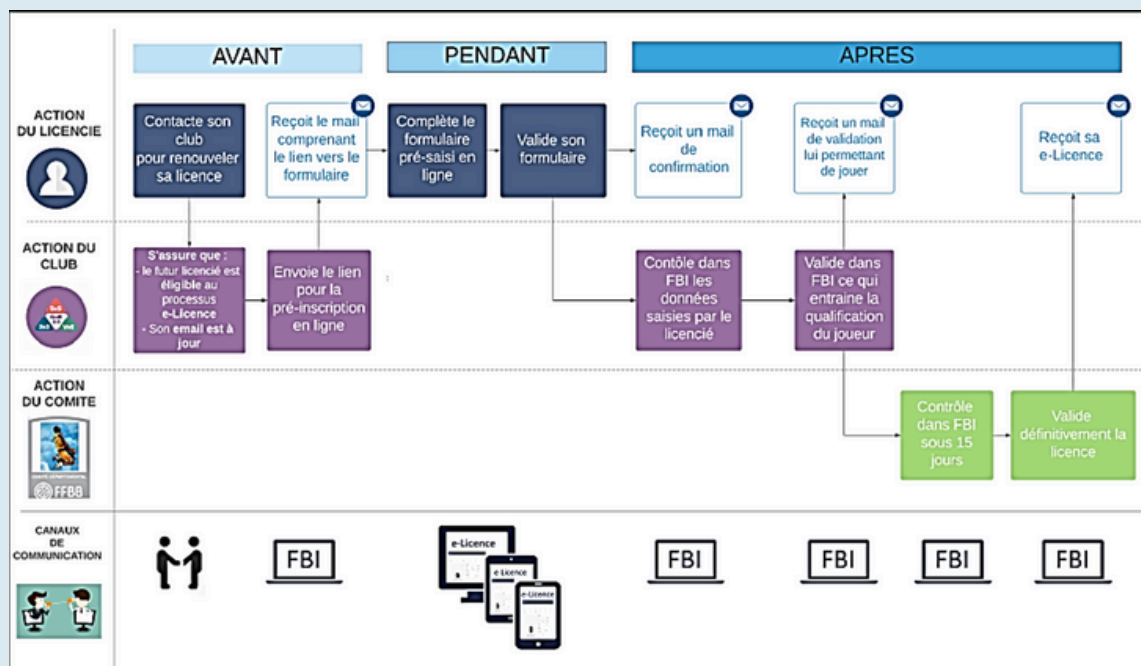


Les points clés du processus de gestion de renouvellement :



- Le club s'assure du souhait de l'adhérent de changer de club.
- Le club s'assure du souhait de renouvellement de licence de l'adhérent.
- Le club s'assure que l'adhérent est éligible à un processus de renouvellement de licence via une pré-inscription dématérialisée.
- Le club contrôle les données du licencié à création (email principalement).

Le processus de création de licence



DÉMISSION - MUTATION

La procédure est initiée par le club.



Connectez-vous sur FBI, Renseignez votre identifiant et mot de passe :

<https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>



FFBB

FBI 2022-2023

Identifiant ou e-mail

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)



<https://extranet.ffbb.com/fbi>



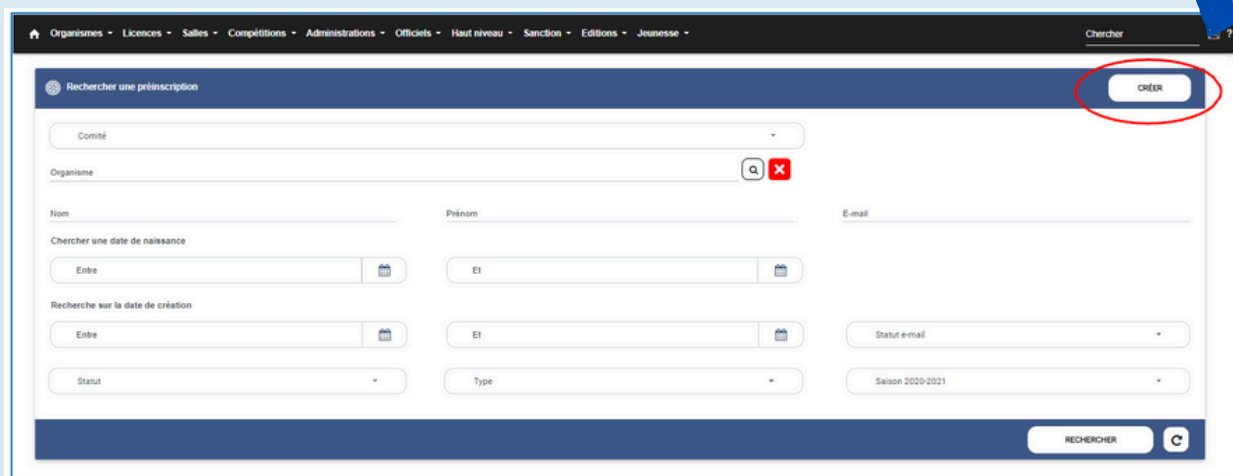
2

Accéder à la page CREER

Dans l'onglet « licences », cliquez sur la ligne « gestion des préinscriptions »



Cliquez sur CREER



Une fiche existe déjà pour ce licencié, il est donc nécessaire de le rechercher dans la base nationale de la FFBB (licenciés N-1) en cliquant sur la loupe.

Renseignez les nom, prénom et date de naissance.

N'oubliez pas de cocher la case « Recherche dans la base Nationale » puis cliquez sur « rechercher »





Recherche d'un licencié

N° national _____ Numéro _____

Nom _____ Prénom _____

Chercher une date de naissance

Entre [calendar icon] et [calendar icon]

Type de licence [dropdown] Recherche dans la base historique

Catégorie [dropdown] Recherche Nationale

RECHERCHER [refresh icon]

➔ Ne pas oublier de cocher la case « **Surclassement** » si nécessaire. En cas d'oubli, le téléchargement du document « surclassement » ne sera pas possible pour le licencié.

➔ Pour les associations sportives ayant une équipe seniors engagée en Championnat de France ou Pré- Nationale, cochez la case « **Charte d'engagement** » afin de permettre aux joueurs de cette équipe de signer le document.

3 Envoyer le courriel

Vérifiez l'**adresse E-mail**, la modifier si besoin.

Cliquez sur « sauvegarder ».

Un courriel avec le lien hypertexte vers la plateforme de pré-inscription et le certificat médical est envoyé au licencié.

**ATTENTION : ceci n'est pas instantané
(les serveurs envoient les messages plusieurs fois par jour).**





Bonjour !

Vous avez effectué une demande de **Mutation** de licence auprès de votre club : !

Voici quelques conseils pour bien aborder les prochaines étapes :

Etape 1 : Préparer les documents nécessaires à votre demande de pré-inscription en ligne

- Certificat médical et surclassement. Vous pouvez télécharger le modèle en cliquant sur le lien ci-dessous. Si vous avez fourni un nouveau certificat médical pour la saison 2018/2019 ou une saison ultérieure il reste valable pour la Saison 2019-2020, à condition de répondre par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé présent dans le formulaire en ligne.
- Photo d'identité
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif de mutation (certificat de scolarité, contrat de travail etc...)

CERTIFICAT MÉDICAL

Etape 2 : Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne e-Licence

<https://lucky.fbb.com/elicence?id=cqngz6waxr15tscvewd5qe=> quant sur le lien ci-dessous.

Cliquez ou appuyez pour suivre le lien.

QUESTIONNAIRE E-LICENCE

Ce lien vous est adressé à titre personnel et confidentiel, il ne peut être transmis à une tierce personne, dans le cadre de la mutation de votre licence.

En cliquant sur « formulaire e-licence », le licencié aura accès à sa e-licence et il lui sera demandé : de compléter des informations, son choix de pratique et éventuellement les fonctions qu'il souhaite exercer mais également de télécharger les pièces justificatives (certificat médical, surclassement, pièce d'identité...).

Lorsque le licencié valide sa pré-inscription (dernière étape), le club en est immédiatement informé. Dès l'instant où le licencié a validé sa pré-inscription, il n'y a plus accès.

Le groupement sportif pour lequel le licencié a validé sa pré-inscription a la responsabilité de vérifier, contrôler et de valider la saisie des informations.

La validation par le club valant qualification, le licencié est autorisé, sous la responsabilité du club, à exercer les droits liés à sa licence à compter de la date à laquelle la pré-inscription a été validée par le club, et ce dans l'attente de la validation du Comité Départemental et de la réception de la licence dématérialisée.

La qualification est valable jusqu'au terme de la saison sportive en cours.



DEFINITION

- Tout changement de structure/club, d'une saison à l'autre ou en cours de saison, pour une personne bénéficiant d'une licence, est une mutation.
- Toute personne sollicitant une licence qui lors de la saison sportive précédente ou en cours évoluait : pour une autre association sportive française ou étrangère, dans une institution scolaire ou universitaire étrangère, au sein d'une ligue privée et/ou institution privée étrangère organisant des manifestations sportives aura le statut de muté

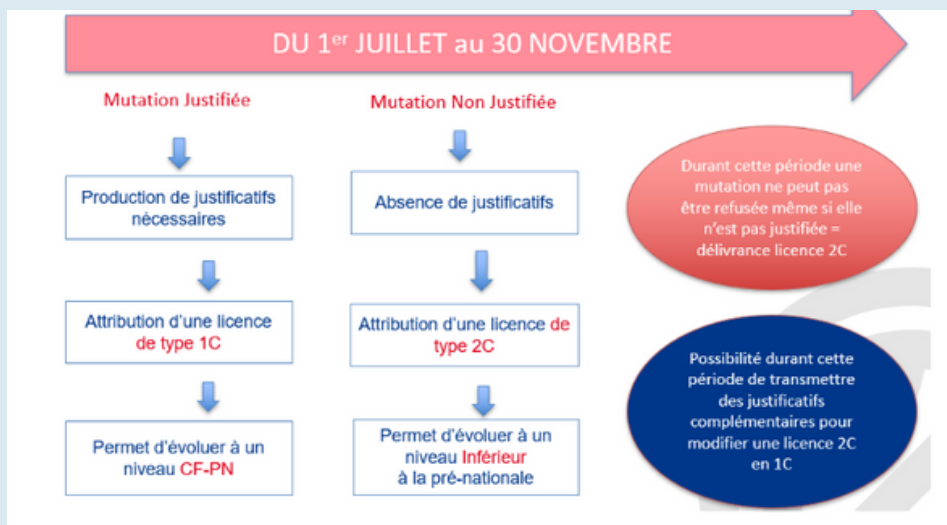
PERIODES DE MUTATION

La période normale, (**1er au 30 juin**), ne nécessite pas la production de justificatifs ;



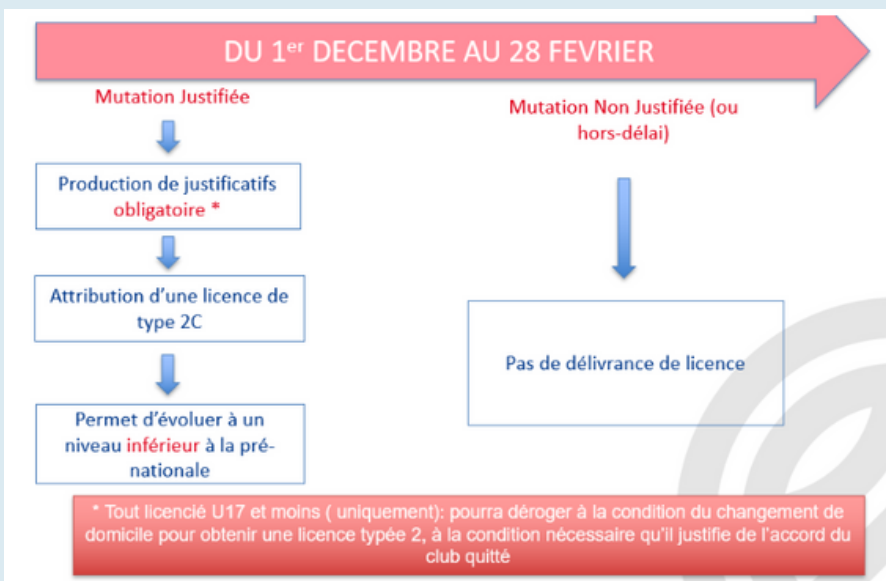
PERIODES EXCEPTIONNELLE

La période exceptionnelle, **du 1er juillet au 30 novembre**, peut nécessiter la production de justificatifs ;





La période exceptionnelle, du **1er décembre au 28 février**, nécessite obligatoirement la production de justificatifs;



DISTINCTION DES PERIODES

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par:

- La date **d'enregistrement de la démission** dans le cadre d'un processus dématérialisé
- La date **du récépissé d'envoi** dans le cadre d'un processus non dématérialisé;

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du **15/06** mais valide sa préinscription le **15/07 = période normale** qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du **26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11** qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence

CARACTERE EXCEPTIONNEL (Article 411.3 des RG)

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel **s'il change de domicile ou de résidence** en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'**autorité compétente** pour accorder la mutation. **A cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.**

Un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel.